

# JEU - CONCOURS

## Lancement des pages Instagram - 2026

### Règlement jeu et tirage au sort

#### **Article 1 – Organisation**

Le présent jeu-concours avec tirage au sort est organisé par EVODIA et Vosges TLC à l'occasion du lancement des pages Instagram des friperies « Il était une seconde fois ». Le concours se déroule du 27 avril 2026 au 4 mai 2026 exclu.

#### **Article 2 – Conditions de participation**

La participation est gratuite et ouverte à toute personne physique souhaitant y prendre part.

Pour participer, les conditions suivantes doivent être respectées :

- Suivre le compte Instagram concerné
- Aimer la publication du concours
- Mentionner trois personnes en commentaire

Une seule participation par personne sera prise en compte pendant toute la durée du concours.

#### **Article 3 – Modalités du tirage au sort**

Le tirage au sort sera effectué le 4 mai 2026, à l'issue de la période de participation. Un participant sera désigné de manière aléatoire, via tirage au sort, parmi l'ensemble des participations valides.

#### **Article 4 – Dotation**

Le jeu-concours permet de remporter 6 bons d'achat d'une valeur unitaire de 50 €, soit une dotation totale de 300 €.

Un bon d'achat sera attribué dans chacune des friperies « Il était une seconde fois » suivantes :

Nancy, Frouard, Saint-Dié-des-Vosges, Épinal, Remiremont et Girmont.

#### **Article 5 – Désignation des gagnants**

Les gagnants seront désignés par tirage au sort aléatoire.

Ils seront contactés par message privé via Instagram par le compte de la friperie concernée, et le gagnant sera aussi annoncé en commentaire de la publication.

Les gagnants disposeront d'un délai de 48 heures pour répondre et confirmer l'acceptation de leur lot.

À défaut de réponse dans ce délai, un nouveau tirage au sort sera effectué.

L'attribution des lots ne donnera lieu à aucun frais pour les gagnants.

#### **Article 6 – Remise des lots**

Pour récupérer leur lot, les gagnants devront fournir les informations suivantes :

- Nom
- Prénom
- Date de naissance

Une pièce d'identité pourra être demandée lors du retrait en friperie concernée par le lot.

Les lots sont nominatifs, non échangeables et non remboursables.

#### **Article 7 – Responsabilité**

EVODIA se réserve le droit d'annuler, de reporter, d'écourter ou de modifier le jeu-concours en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté. Sa responsabilité ne pourra être engagée si le concours ne peut se dérouler comme prévu.

#### **Article 8 – Acceptation du règlement**

La participation au jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Celui-ci est consultable sur demande auprès des organisateurs le jour de l'événement, ainsi qu'en ligne sur le site de VosgesTLC : [www.vosgestlc.fr](http://www.vosgestlc.fr).

#### **Article 9 – Protection des données personnelles**

Dans le cadre du jeu-concours, des données à caractère personnel pourront être collectées, sous réserve du consentement des participants.

Ces données seront utilisées uniquement à des fins statistiques, notamment pour identifier les participants et analyser la portée géographique de l'opération.